



La médicale

assure les professionnels de santé



**LA MÉDICALE MULTI PRO
OFFRE CABINET**

**Les garanties
essentielles à votre
cabinet professionnel**



EN FAIRE + POUR VOUS

LA MÉDICALE MULTI PRO OFFRE CABINET

Une couverture pour assurer et pérenniser votre activité



Garantir vos locaux et leur contenu

avec une riche palette de garanties.



Assurer vos pertes financières en cas de sinistre

avec nos garanties Perte d'exploitation pour faire face sereinement à une baisse d'activité suite à un sinistre.



Préserver votre situation financière si votre responsabilité est engagée

avec nos garanties Responsabilités civiles.

LA MÉDICALE MULTI PRO OFFRE CABINET

Des garanties modulables selon vos attentes

Garantir vos locaux et leur contenu



Une couverture ajustable

- **3 formules en capital** selon l'évaluation du contenu à assurer.
- Pour vos **mobiliers et matériels**, le choix du mode d'indemnisation avec **3 niveaux en valeur à neuf** (de 3, 5 et 10 ans) ou en **vétusté déduite**.
- Une indemnisation en **valeur à neuf pour vos bâtiments** et dépendances professionnelles.
- La possibilité d'assurer **plusieurs sites avec leurs propres options**.
- La possibilité de choisir un contrat sans ou avec franchise avec plusieurs montants au choix¹.



Une large palette de garanties de base

- Les détériorations provoquées par le **vandalisme**.
- Le **vol** sans effraction, le vol d'espèces professionnelles.
- Les **animaux en garde** pour un cabinet vétérinaire.
- Le **bris de vos matériels** informatiques, bureautiques et professionnels.
- Votre **enseigne**, plaque professionnelle ou vitrage.



Une assistance en fonction de vos besoins en cas de sinistre

- **Prise en charge de votre retour** si vous êtes en déplacement.
- **Gardiennage** et **nettoyage** du local sinistré.
- **Transport** et **mise en sécurité** des meubles et du matériel de valeur.
- Mise en relation avec des artisans pour assurer un **dépannage d'urgence**.

¹ Hors catastrophe naturelle. Pour plus d'informations se référer aux conditions générales.

Assurer vos pertes financières en cas de sinistre

**Indemnisation
dès le 1^{er} jour**
en cas d'incendie
ou de vandalisme



Garantie Perte d'exploitation

En cas de sinistre garanti, nous vous indemnisons **jusqu'à 100 % de votre chiffre d'affaires² et jusqu'à 36 mois** si nécessaire, pour couvrir la **perte de marge brute** suite aux dommages matériels.

OU



Frais indispensables à la poursuite d'activité

En cas de sinistre garanti, nous vous indemnisons **jusqu'à 12 mois de frais** de location de matériel de remplacement, les frais de personnel intérimaire, etc.

Cette garantie est une alternative à la garantie Perte d'exploitation ci-dessus, dans le cadre d'une Société civile de moyens par exemple.

EN PLUS

Nous pouvons couvrir la perte d'exploitation :

- suite à un sinistre survenu dans une **maison de soins ou de retraite sous contrat avec vous** ;
- suite à **l'impossibilité d'accéder** à votre cabinet professionnel.



Garantie Perte de la valeur vénale du fonds de commerce

En cas de perte totale ou partielle de la valeur vénale de votre cabinet suite à un sinistre garanti, nous vous versons une indemnité correspondant à la **valeur totale ou partielle du fonds**.

² Selon les conditions et limites du contrat.



Préserver votre situation financière si votre responsabilité est engagée



Responsabilité civile exploitation

Nous couvrons les conséquences financières d'un dommage causé à un patient **dans vos locaux professionnels.**



Responsabilité civile des mandataires sociaux²

Si vous exercez en société, nous prenons en charge vos frais de défense et les conséquences financières **en cas de mise en cause de votre responsabilité de dirigeant.**

NOUVEAU

POUR COMPLÉTER VOTRE COUVERTURE

Vous pouvez souscrire séparément votre Responsabilité Civile Professionnelle et Protection Juridique La Médicale.

- Pour couvrir les dommages causés à un patient dans le cadre de votre activité de praticien.
- Pour défendre vos intérêts dans les litiges professionnels ou privés.

La Médicale

Partenaire des professionnels de santé



Couvrir votre activité professionnelle

- Responsabilité civile professionnelle
- Protection juridique
- E-réputation
- Assurance multirisques
- Perte d'exploitation
- Cyber-risque
- Responsabilité civile des mandataires sociaux
- Assurance des crédits professionnels

Préserver vos revenus

- Prévoyance libéraux : arrêt de travail
- invalidité - décès
- Prévoyance hospitaliers
- Prévoyance croisée entre associés

Assurer vos biens et votre famille

- Complémentaire santé
- Assurance des crédits privés
- Assurance des biens : habitation-auto
- Garantie des accidents de la vie

Préparer l'avenir

- Plan d'Épargne Retraite Individuel (PER)
- Assurance vie
- Contrat de capitalisation

2 CONTRATS* RÉCOMPENSÉS EN 2024-2025

* Le contrat de prévoyance Médiprat a obtenu le label d'Excellence 2025 pour la 19^e année consécutive, de même que le contrat PER Generali Patrimoine pour la 3^e année consécutive. Décerné par les experts du jury Minaldea des Dossiers de l'Épargne, ce label d'Excellence est un véritable gage de qualité. Valable un an, il récompense les meilleurs contrats du marché. www.Label-excellence.com



MÉDIPRAT
LA MÉDICALE



LE PER GENERALI
PATRIMOINE
GENERALI



lamedicale.fr



N°Cristal 0 969 32 4000

APPEL NON SURTAXE

La Médicale est une marque de Generali.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l'assureur. La couverture du risque ou la fourniture de certaines garanties sont soumises aux règles d'acceptation de l'assureur.

Le contrat d'assurance La Médicale Multi Pro Offre Cabinet, les contrats d'assurance de biens et de responsabilité sont assurés par L'Équité. Les contrats complémentaire santé, prévoyance, emprunteur et épargne sont assurés par Generali Vie. Les plans d'épargne retraite sont assurés par Generali Retraite.

L'Équité - Société Anonyme au capital de 69 213 760 €, 572 084 697 RCS Paris, entreprise régie par le Code des assurances.

Generali Vie - Société Anonyme au capital de 341 059 488 €, 602 062 481 RCS Paris, entreprise régie par le Code des assurances.

Generali Retraite - Société Anonyme au capital de 213 541 820 €, 880 265 418 RCS Paris, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances. N° d'identification unique ADEME des Sociétés FR232327_01NBYL. Siège social des Sociétés : 89 rue Taïtbout, 75009 Paris. Sociétés appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Pour les garanties d'assistance assurées par Europ Assistance.

Europ Assistance - Société Anonyme au capital de 61 712 744 €. Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 89 rue Taïtbout, 75009 Paris. Numéro ADEME-IDU : FR398967_01DJMJ1.

Ces contrats d'assurance sont distribués par les agents généraux du marché "La Médicale - Professionnels de santé".

DCMP4141B - LM - Décembre 2025 - Photo : Getty Images - Cometis.

